

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue à huis clos, le mardi 18 mai 2021, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents par visioconférence :

MME Isabelle Giasson directrice générale et secrétaire-trésorière

ET

MM. Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité
Jean-Yves Bouffard représentant de Godbout
Yoland Émond président et représentant de Chute-aux-Outardes
Sylvain Girard représentant suppléant de Baie-Comeau (8 h 30 à 9 h 30)
Victor Hamel représentant suppléant de Franquelin
Joseph Imbeault représentant de Ragueneau
Yves Montigny représentant de Baie-Comeau (à partir de 9 h 30)
Normand Morin représentant de Pointe-Label
Julien Normand représentant de Pointe-aux-Outardes

Est absent :

Steeve Grenier représentant de Franquelin

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2021

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2021-04 de la Régie ainsi que n° 2021-04 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie d'avril 2021
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 30 avril 2021
- 2.4 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 2.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 229 200 \$ qui sera réalisé le 25 mai 2021
- 2.6 Autorisation de pourvoir au poste de conseiller – magasin de réemploi Phase 2
- 2.7 Adjudication appel d'offres public n° 2021-01 – Transport des matières recyclables
- 2.8 Autorisation appel d'offres public n° 2021-03 – Transport des matières recyclables vers le centre de tri de la Société Via situé à Lévis

3.0 Informations

- 3.1 Lauréat mérite Ovation UMQ
- 3.2 Semaine de l'environnement
- 3.3 Journée du vêtement récupéré *en mode friperie*

4.0 Correspondance

- 4.1 Subvention Services Canada – Emplois d'été
- 4.2 Dépannage de l'Anse – Rencontres du 19 avril 2021

5.0 Affaires nouvelles

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 15 juin 2021

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 15 juin 2021

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h. Il précise que cette séance est enregistrée à des fins d'écoute par le public.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2021-39

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2021-40

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2021

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire, tenue à huis clos, du 20 avril 2021;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos du 20 avril 2021, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2021-41

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2021-04 de la Régie ainsi que n° 2021-04 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Normand Morin, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2021-04 de la Régie d'une somme de **431 610,18 \$** et n° 2021-04 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **5 826,32 \$ pour un total de 437 436,50 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2021-42

2.2 Adoption du compte à payer de la carte MasterCard de la Régie d'avril 2021

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte MasterCard d'une somme totale de **263,08 \$** pour avril 2021, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2021-43

2.3 État des revenus et des dépenses au 30 avril 2021

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Yves Montigny, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2021 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Règlement d'emprunt n° 09-33

Rés. 2021-44

2.4 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture	17 mai 2021
Nombre de soumissions	2
Heure d'ouverture	10 h
Échéance moyenne	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec
Montant	229 200 \$
Date d'émission	25 mai 2021

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 mai 2021, au montant de 229 200 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 CAISSE DESJARDINS DE MANIC-OUTARDES

21 300 \$	1,79000 %	2022
21 600 \$	1,79000 %	2023
22 000 \$	1,79000 %	2024
22 300 \$	1,79000 %	2025
142 000 \$	1,79000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,79000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

21 300 \$	0,50000 %	2022
21 600 \$	0,70000 %	2023
22 000 \$	1,00000 %	2024
22 300 \$	1,30000 %	2025
142 000 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,48900 Coût réel : 1,84910 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE MANIC-OUTARDES est la plus avantageuse;

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Yves Montigny, il est unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE MANIC-OUTARDES pour son emprunt par billets en date du 25 mai 2021 au montant de 229 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 09-33. Ces billets sont émis au prix de 100,0000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2021-45

2.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 229 200 \$ qui sera réalisé le 25 mai 2021

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan souhaite emprunter par billets pour un montant total de 229 200 \$ qui sera réalisé le 25 mai 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
09-33	229 200 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 09-33, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 mai 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et la directrice générale et secrétaire-trésorière.
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	21 300 \$	
2023	21 600 \$	
2024	22 000 \$	
2025	22 300 \$	
2026	22 700 \$	(à payer en 2026)
2026	119 300 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 09-33 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2021-46

2.6 Autorisation de pouvoir au poste de conseiller à la vente – magasin de réemploi Phase 2

Attendu que le poste de conseiller à la vente au magasin de réemploi Phase 2 est vacant à la suite du départ de l'employée n° 501;

Attendu qu'il y a eu affichage du poste à l'interne, selon les exigences de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2633;

Attendu que l'employée n° 511 a soumis sa candidature;

Attendu que cette employée a les compétences requises reliées à ce poste et occupe depuis le 8 octobre 2018 le poste de conseillère à la vente comme salariée temporaire;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, il est unanimement résolu de procéder à l'embauche de l'employée n° 511 au poste de conseillère à la vente – magasin de réemploi Phase 2, salariée régulière, à l'échelon 2.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2021-47

2.7 Adjudication appel d'offres public n° 2021-01 – Transport des matières recyclables

Attendu qu'un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 15 mars 2021;

Attendu qu'il y a lieu de retourner en appel d'offres en raison du changement de destination du lieu de traitement des matières recyclables ayant un impact majeur sur les soumissions reçues;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu de retenir aucune des offres soumises dans le cadre de l'appel d'offres public n° 2021-01 – Transport des matières recyclables.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2021-48

2.8 Autorisation appel d'offres public n° 2021-03 – Transport des matières recyclables vers le centre de tri de la Société Via situé à Lévis

Attendu que les matières recyclables seront traitées au centre de tri de la Société Via situé à Lévis, et ce, jusqu'au 9 mars 2023, date de la fin du contrat;

Attendu que la Régie doit transporter les matières recyclables vers le centre de tri;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Normand Morin, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder par appel d'offres public n° 2021-03 pour le transport des matières recyclables vers le centre de tri de la Société Via situé à Lévis, et ce, jusqu'au 9 mars 2023.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

3.1 Lauréat mérite Ovation UMQ

La Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan s'est vu décerner un Mérite Ovation pour la présentation du magasin de réemploi Phase 2, dans le cadre de la 99^e édition des assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec le 13 mai dernier.

3.2 Semaine de l'environnement

Plusieurs activités sont organisées dans le cadre de la Semaine de l'environnement qui a lieu du 31 mai au 6 juin 2021, dont la Journée du vêtement récupéré. La programmation est disponible au www.regiemanicouagan.qc.ca.

3.3 Journée du vêtement récupéré en mode friperie

Le 1^{er} juin prochain, la Régie organise la *Journée du vêtement récupéré en mode friperie*, une première édition. La Régie souhaite dédier une journée au réemploi des vêtements usagés dans la Manicouagan et promouvoir le Dépannage de l'Anse, un organisme qui oeuvre à conditionner et remettre en circulation une quantité impressionnante de vêtements chaque année.

4.0 CORRESPONDANCE

4.1 Subvention Services Canada – Emplois d'été

Isabelle Giasson informe les élus que dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, une aide financière de 5 673 \$ a été accordée pour l'embauche de deux étudiants, à raison de 35 heures semaine, pendant huit semaines.

4.2 Dépannage de l'Anse – Rencontre du 19 avril 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait part aux élus de la correspondance et du compte-rendu reçus du Dépannage de l'Anse, en lien avec la rencontre du 19 avril dernier au sujet de l'état de situation et des défis de cet organisme.

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 15 juin 2021 à 8 h.

5.2 Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 15 juin 2021 à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rés. 2021-49

7.0 **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Le représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 18.

Yoland Émond
Président

Isabelle Giasson, directrice générale
et secrétaire-trésorière